



Conseil économique et social

Distr. générale
10 avril 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Septième réunion

Genève, 3 et 4 juillet 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Treizième réunion

Genève, 3 et 4 juillet 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la réunion conjointe

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 3 juillet 2012 à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des rapports des réunions précédentes.

* Les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription, qu'ils trouveront sur la page Web de la Convention (<http://www.unece.org/env/water.html>), et de le retourner au secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) deux semaines au plus tard avant la réunion, par courrier électronique (cammile.marcelo@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 1606.

3. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE.
4. Appui à l'application et au respect de la Convention:
 - a) Mécanisme destiné à appuyer l'application et le respect de la Convention;
 - b) Eaux souterraines transfrontières;
 - c) Autres projets d'appui à l'application de la Convention.
5. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.
6. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières et évaluations futures exécutées au titre de la Convention.
7. Surveillance et évaluation conjointes des eaux transfrontières, notamment gestion des données et échanges d'informations.
8. Eau et écosystèmes.
9. Eau et accidents industriels:
 - a) Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels;
 - b) Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières.
10. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales.
11. Programme de travail en cours pour 2010-2012.
12. Promotion et vingtième anniversaire de la Convention.
13. Ouverture de la Convention.
14. Projet de programme de travail pour 2013-2015 et vision de l'avenir de la Convention.
15. Le Centre international d'évaluation de l'eau et ses activités futures.
16. Coopération avec les partenaires.
17. Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé.
18. Date et lieu des prochaines réunions du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation.
19. Questions diverses.
20. Clôture de la réunion.

II. Annotations

1. La réunion conjointe du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a pour principal objectif d'examiner la mise en application du plan de travail pour 2010-2012 (ECE/MP.WAT/29/Add.1) relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et d'adopter un projet de plan de travail pour 2013-2015, ainsi que d'autres décisions et propositions à soumettre à la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention (Rome, 28-30 novembre 2012) pour examen et adoption.

2. La réunion se tiendra au Palais des Nations, à Genève. Elle commencera le mardi 3 juillet 2012 à 10 heures et se terminera le mercredi 4 juillet à 17 h 30. La deuxième réunion du Groupe restreint chargé des Dialogues sur les politiques nationales se tiendra le 2 juillet 2012, juste avant la réunion conjointe des groupes de travail.

3. Les langues de travail pour la réunion conjointe seront l'anglais, le français et le russe.

4. Toute la documentation pertinente pourra être consultée sur le site Web de la Convention sur l'eau (<http://www.unece.org/env/water.html>).

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire provisoire: 10 h 00-10 h 05, mardi 3 juillet 2012

5. Les groupes de travail devraient adopter l'ordre du jour tel qu'il est énoncé dans le présent document.

6. Les présidents des groupes de travail présenteront le contexte et les principaux objectifs de la réunion.

2. Adoption des rapports des réunions précédentes

Horaire provisoire: 10 h 05-10 h 10, mardi 3 juillet 2012

Documentation officielle: Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur sa sixième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2011/2); Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur sa douzième réunion (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/2)

7. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau devrait adopter le rapport sur sa sixième réunion et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation le rapport sur sa douzième réunion.

3. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE

Horaire provisoire: 10 h 10-10 h 45, mardi 3 juillet 2012

Documentation officielle: Ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE: raisons pour lesquelles les amendements aux articles 25 et 26 devraient entrer rapidement en vigueur (ECE/MP.WAT/2009/1); Amendement aux articles 25 et 26 de la Convention (ECE/MP.WAT/14)

8. Depuis les réunions précédentes des groupes de travail, le Danemark, l'Italie, l'Ouzbékistan et la Suisse ont ratifié les amendements aux articles 25 et 26 de la Convention.

9. Les délégations seront invitées à rendre compte de tout fait nouveau récemment intervenu ou prévu dans leur pays concernant la ratification de la Convention et des amendements aux articles 25 et 26.

10. Les groupes de travail discuteront de la façon dont ils pourraient favoriser la ratification de la Convention ainsi que des amendements, de manière que ces derniers entrent en vigueur avant la sixième session de la Réunion des Parties qui se tiendra en 2012.

4. Appui à l'application et au respect de la Convention

Horaire provisoire: 10 h 45-12 h 00, mardi 3 juillet 2012

Documentation officielle: Rapport de la dixième réunion du Conseil juridique (ECE/MP.WAT/AC.4/2012/2); Étude sur l'application de la Convention aux eaux souterraines: recueil explicatif des formulations de la CEE en matière de réglementation (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/3); Projet de décision sur la création d'un comité d'application (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.2-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/L.2); Projet de dispositions types relatives aux eaux souterraines transfrontières (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.3-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/L.3)

a) Mécanisme destiné à appuyer l'application et le respect de la Convention

11. Le Président du Conseil juridique informera les participants des principales conclusions de la dixième réunion du Conseil juridique (Genève, 31 janvier et 1^{er} février 2012) lors de laquelle a été établie la version finale de la proposition concernant un mécanisme destiné à appuyer l'application et le respect de la Convention et du projet de règlement intérieur de celui-ci, aux fins d'adoption à la sixième session de la Réunion des Parties prévue en novembre 2012.

12. Les groupes de travail examineront les modalités de création du comité d'application, notamment la question de la recherche de candidats et de leur élection, et de la promotion de ce mécanisme.

b) Eaux souterraines transfrontières

13. Les groupes de travail seront informés de la finalisation de l'étude sur l'application des principes de la Convention aux eaux souterraines transfrontières, qui sera présentée à la sixième session de la Réunion des Parties, et de l'état d'avancement de l'élaboration d'un projet de dispositions types pour les eaux souterraines transfrontières établi par un groupe restreint choisi d'experts de la question des eaux souterraines. Ils examineront ce projet de dispositions types, feront des observations et décideront de la marche à suivre pour l'établissement de leur version finale et leur présentation à la Réunion des Parties pour leur adoption éventuelle.

14. Les groupes de travail étudieront les possibilités de promouvoir la mise en œuvre et l'utilisation des dispositions types lorsqu'elles auront été adoptées, notamment leurs liens avec d'autres initiatives analogues.

15. Le secrétariat donnera des informations aux groupes de travail au sujet de l'atelier sur les eaux souterraines transfrontières organisé du 29 au 31 mai 2012 au Kazakhstan dans le cadre du projet «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau».

c) Autres projets d'appui à l'application de la Convention

16. Le secrétariat informera les groupes de travail des progrès réalisés dans le cadre de projets en faveur de l'application de la Convention en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et dans le Caucase ainsi qu'en Asie centrale, qui ont été mis sur pied avec l'aide du Conseiller régional de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

(CEE). Les groupes de travail formuleront des observations s'il y a lieu, y compris sur l'évolution future de ces projets.

5. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

Horaire provisoire: 12 h 00-13 h 00, mardi 3 juillet 2012

Documentation officielle: Enseignements tirés et travaux futurs concernant l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/5-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/5); Projet de programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.1-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/L.1)

Document d'information: Rapport sur l'état d'avancement des projets pilotes relatifs à l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

17. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat informeront les participants des conclusions de la cinquième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 27 avril 2012) et du «Troisième atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières – Faire en sorte que l'adaptation réussisse» (Genève, 25 et 26 avril 2012), en particulier pour ce qui est des projets pilotes relatifs à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques et du cadre prévu pour l'échange de données d'expérience sur l'adaptation dans les bassins transfrontières. Les représentants des projets pilotes seront invités à faire part des progrès enregistrés.

18. Les groupes de travail formuleront des observations sur le travail accompli, s'il y a lieu.

19. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale présenteront des propositions concernant les activités à mener dans ce domaine de travail au cours de la période 2013-2015 d'après les suggestions des membres de l'Équipe spéciale. Les groupes de travail seront invités à formuler des observations sur ces propositions. L'examen du programme de travail général pour 2013-2015 aura lieu au titre du point 14 de l'ordre du jour.

6. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières et évaluations futures exécutées au titre de la Convention

Horaire provisoire: 15 h 00-16 h 00, mardi 3 juillet 2012

Documentation officielle: Enseignements tirés des préparatifs de la deuxième évaluation et des évaluations futures exécutées au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/4-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/4); Projet de programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.1-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/L.1)

20. Le Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation informera les groupes de travail de la finalisation, du lancement et de la promotion de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières, et donnera un aperçu des principaux messages et conclusions de cette deuxième évaluation.

21. Le Président rappellera également les décisions prises à la dernière réunion conjointe des deux groupes de travail (Genève, 4 mai 2011) sur les futures évaluations, notamment la décision de préparer une troisième évaluation globale de l'ensemble des bassins transfrontières de la région de la CEE dans les huit à dix années à venir, et d'établir une édition thématique spéciale de l'évaluation, axée sur un sujet particulier, qui serait achevée d'ici à 2015.

22. Le secrétariat présentera les enseignements tirés de la deuxième évaluation ainsi que les possibilités de sujets à traiter dans l'édition thématique spéciale qui auront émergé des débats tenus lors de l'«Atelier stratégique sur les futurs travaux relevant de la Convention de la CEE sur l'eau: partir des conclusions de la deuxième évaluation et d'autres résultats» (Genève, 14 et 15 février 2012) et au sein du Bureau.

23. Les groupes de travail seront invités à formuler des observations sur la proposition, à décider d'un thème central pour l'édition spéciale et à réfléchir aux partenaires et aux bassins qui pourraient être concernés, ainsi qu'à se pencher sur les ressources nécessaires et les possibilités de financement.

24. Les groupes de travail devront également convenir des moyens de finaliser la proposition sur cette question pour la présenter à la Réunion des Parties.

7. Surveillance et évaluation conjointes des eaux transfrontières, notamment gestion des données et échanges d'informations

Horaire provisoire: 16 h 00-16 h 20, mardi 3 juillet 2012

Document d'information: Rapport sur l'état d'avancement du projet de renforcement des capacités pour la gestion et l'échange de données en vue de la surveillance et de l'évaluation des ressources en eau transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

25. Le Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation invitera des représentants de l'Office international de l'eau et du Centre international d'évaluation de l'eau à rendre compte de l'état d'avancement du projet de renforcement des capacités pour la gestion et l'échange de données en vue de la surveillance et de l'évaluation des ressources en eau transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, en particulier des activités déjà exécutées et des prochaines étapes prévues, et des activités de coopération avec d'autres projets analogues. Les groupes de travail seront invités à examiner le projet et à formuler des observations. Les représentants des projets pilotes seront invités en particulier à compléter les renseignements communiqués et à présenter leurs points de vue.

8. Eau et écosystèmes

Horaire provisoire: 16 h 20-16 h 50, mardi 3 juillet 2012

Document d'information: Conclusions tirées des activités relatives à l'eau et aux écosystèmes menées au titre de la Convention sur l'eau

26. Les groupes de travail seront informés des progrès accomplis dans l'exécution des projets pilotes de paiement de redevances pour services écosystémiques, ainsi que des plans futurs.

27. La Suisse sera invitée à rendre compte de l'atelier sur les forêts et l'eau dans les pays à faible couvert forestier tenu les 7 et 8 juillet 2011 à Genève, juste après l'atelier sur le paiement de redevances pour services écosystémiques (4 et 5 juillet 2011), organisé par le Comité du bois de la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

28. Les groupes de travail examineront ensuite les principaux résultats des activités relatives à l'eau et aux écosystèmes menées au titre de la Convention sur l'eau.

9. Eau et accidents industriels

Horaire provisoire: 16 h 50-17 h 20, mardi 3 juillet 2012

a) Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

29. Les groupes de travail seront informés des plans et des progrès accomplis dans l'élaboration d'une liste de mesures en cas d'interventions d'urgence et leur validation par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels dans le cadre d'un événement transfrontière. Ils seront également informés des conclusions de l'atelier organisé les 8 et 9 novembre 2011 à Bonn (Allemagne) à l'occasion de la commémoration des vingt-cinq ans de l'accident survenu à l'usine Sandoz.

30. Les groupes de travail formuleront des observations et conviendront des prochaines étapes concernant ce domaine.

b) Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières

31. Afin de promouvoir de manière commune l'entrée en vigueur du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les effets transfrontières, se rapportant à la Convention sur l'eau et à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, les bureaux des deux conventions ont décidé ce que suit:

- *Première étape:* chercher à mieux comprendre la nature des dispositions législatives nationales nécessaires à l'application du Protocole, compte tenu des différences qu'il présente avec d'autres instruments en matière de responsabilité civile;
- *Deuxième étape:* mener des études de cas basées sur des hypothèses d'accidents réalistes pour comprendre les conséquences, y compris positives, de la mise en œuvre du Protocole et/ou d'autres instruments;
- *Troisième étape:* déterminer quelles actions pourraient permettre à la République de Moldova et à l'Ukraine de mettre en œuvre le Protocole et en recommander l'application.

32. Les groupes de travail seront informés des résultats de la première étape, à savoir une étude menée par un consultant afin de mieux comprendre la nature des dispositions législatives nationales nécessaires à l'application du Protocole, compte tenu des différences qu'il présente avec d'autres instruments en matière de responsabilité civile.

33. Les groupes de travail examineront les prochaines étapes concernant ce domaine.

10. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales¹

Horaire provisoire: 17 h 20-18 h 00, mardi 3 juillet 2012

Document d'information: Rapport concernant les Dialogues sur les politiques nationales et la façon dont leur évolution est perçue

¹ Les Dialogues sur les politiques nationales seront examinés plus en détail à la deuxième réunion des groupes restreints relatifs aux Dialogues qui se tiendra le 2 juillet 2012 au Palais des Nations, à Genève.

34. Les groupes de travail seront informés de l'évolution récente, dans le contexte de l'Initiative de l'Union européenne (UE) sur l'eau et des Dialogues sur les politiques nationales, des activités de gestion intégrée des ressources en eau menées avec le concours de la CEE et des activités dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement menées avec le concours de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ces deux organismes étant les principaux partenaires stratégiques de l'Initiative pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Ils seront informés en particulier du processus de dialogue en cours sur la gestion intégrée des ressources en eau qui a lieu en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kirghizistan, en République de Moldova, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine, et qui est financé par la Commission européenne, la Finlande, la Norvège et la Suisse.

35. Les groupes de travail examineront les enseignements tirés dans ce contexte et l'intérêt du processus de dialogue pour la Convention. Ils discuteront de la façon dont ils perçoivent l'évolution des dialogues et détermineront les moyens de les renforcer.

11. Programme de travail en cours pour 2010-2012

Horaire provisoire: 9 h 30-10 h 00, mercredi 4 juillet 2012

Documentation officielle: Plan de travail pour la période 2010-2012 (ECE/MP.WAT/29/Add.1)

36. Les groupes de travail examineront les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de la Convention pour 2010-2012 et en tireront des enseignements pour les prochains programmes de travail.

12. Promotion et vingtième anniversaire de la Convention

Horaire provisoire: 10 h 00-10 h 40, mercredi 4 juillet 2012

Documentation officielle: Comment mieux promouvoir la Convention et son Protocole sur l'eau et la santé: un guide à l'intention des centres de liaison (ECE/MP.WAT/2009/13)

37. Les groupes de travail seront informés de la participation des Parties à la Convention sur l'eau au sixième Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Marseille (France) du 12 au 17 mars 2012 et des conclusions pertinentes de celui-ci. Le secrétariat donnera également des informations sur les différents événements promotionnels destinés à marquer le vingtième anniversaire de la Convention en 2012.

38. Un représentant de la Finlande fera part d'une manifestation particulière organisée pour le vingtième anniversaire de la Convention et à l'occasion de son ouverture prochaine au niveau mondial, qui se tiendra à Helsinki les 3 et 4 septembre 2012.

39. Les groupes de travail seront invités à formuler des observations et les centres de liaison à faire part des mesures prises au niveau national pour promouvoir la Convention et en célébrer l'anniversaire.

40. Le secrétariat donnera des informations sur les projets à venir dans le cadre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, en 2013. Les groupes de travail réfléchiront au moyen de promouvoir la Convention à cette occasion et, plus généralement, dans le futur.

41. Enfin, les groupes de travail examineront les liens existant entre la Convention et d'autres processus mondiaux, comme les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

13. Ouverture de la Convention

Horaire provisoire: 10 h 40-11 h 40, mercredi 4 juillet 2012

Documentation officielle: Projet de décision sur l'adhésion des pays non membres de la CEE (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.4-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/L.4);
Projet de programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.1-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/L.1)

Document d'information: Rapport de la Conférence internationale sur la coopération transfrontière Europe-Asie dans le domaine de l'eau (Genève, 15 et 16 décembre 2011)

42. Le secrétariat informera les groupes de travail des conclusions de la Conférence internationale sur la coopération transfrontière Europe-Asie dans le domaine de l'eau, qui s'est tenue les 15 et 16 décembre 2011 à Genève.

43. Les groupes de travail débattront des perspectives de l'ouverture attendue de la Convention aux États non membres de la CEE et des moyens de faciliter leur adhésion. Dans ce sens, le Bureau présentera un projet de décision visant à faciliter l'adhésion à la Convention des pays non membres de la CEE, qui devra être soumis pour adoption à la Réunion des Parties. Les groupes de travaux seront invités à examiner ce projet et à convenir des moyens de le finaliser pour le présenter à la Réunion des Parties.

44. Ensuite, les groupes de travail examineront les conséquences de l'ouverture de la Convention aux pays non membres de la CEE, notamment la participation de ces derniers aux futurs programme de travail et activités, l'échange de données d'expérience entre les régions et la promotion de la mise en œuvre de la Convention en-dehors de la région de la CEE.

45. Les groupes de travail seront également invités à étudier les liens unissant la Convention et la Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, qui devrait entrer en vigueur prochainement. Les Parties, actuelles et à venir, aux deux Conventions seront invitées à étudier comment les deux cadres juridiques internationaux interagiront, se soutiendront mutuellement et créeront des synergies, et en particulier, en quoi l'expérience fructueuse acquise et les documents directifs collectés dans le cadre de la Convention sur l'eau de la CEE pourront aider à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, une fois celle-ci entrée en vigueur.

46. Les pays seront invités à débattre des futurs cadres de gouvernance institutionnels qui pourraient être mis en place pour les deux Conventions.

14. Projet de programme de travail pour 2013-2015 et vision de l'avenir de la Convention

Horaire provisoire: 11 h 40-12 h 30 et 14 h 30-16 h 00, mercredi 4 juillet 2012

Documentation officielle: Projet de programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.1-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/L.1); Projet relatif à la vision de l'avenir de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.5-ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.5)

47. Les groupes de travail seront informés des préparatifs du projet de programme de travail pour 2013-2015 et de la vision de l'avenir de la Convention sur l'eau, en particulier des conclusions de l'atelier stratégique sur les futurs travaux relevant de la Convention de la CEE sur l'eau, qui s'est tenu en février 2012 (voir par. 22).

48. En s'appuyant sur le projet de programme de travail établi par le Bureau (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.1-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/L.1), ainsi que sur les débats tenus au titre des points précédents de l'ordre du jour, les groupes de travail examineront et fixeront les activités futures à mener au titre de la Convention sur l'eau, y compris la question des éventuels pays chefs de file. Lors de l'examen du plan de travail, les groupes de travail se pencheront également sur les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

49. Les groupes de travail examineront et adopteront également la future structure institutionnelle de la Convention et les attributions des différents organes subsidiaires pour orienter la mise en œuvre du plan de travail pour 2013-2015.

50. Les groupes de travail conviendront des moyens de finaliser le projet de plan de travail à présenter aux Parties pour qu'elles l'adoptent à leur sixième réunion.

51. Les groupes de travail débattront également du projet relatif à la vision de l'avenir de la Convention sur l'eau élaboré par le Bureau compte tenu de l'expérience acquise ces vingt dernières années, des résultats obtenus et des conclusions de l'atelier stratégique.

52. Les groupes de travail feront des observations sur la vision de l'avenir de la Convention sur l'eau, adopteront la version finale du document et décideront de sa présentation à la sixième session de la Réunion des Parties.

15. Le Centre international d'évaluation de l'eau et ses activités futures

Horaire provisoire: 16 h 00-16 h 30, mercredi 4 juillet 2012

Document d'information: Rapport sur les travaux du Centre international d'évaluation de l'eau et projet de plan de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour la période 2013-2015

53. M. Boris Minarik, Directeur du Centre international d'évaluation de l'eau, informera les participants du soutien apporté par le Centre à l'actuel programme de travail, indiquera de quelle façon le Centre pourrait contribuer à la mise en œuvre du futur plan de travail et présentera également le projet de plan de travail du Centre pour la période 2013-2015. Les groupes de travail formuleront des observations s'il y a lieu et conviendront des moyens de finaliser ce projet pour le présenter à la sixième session de la Réunion des Parties.

16. Coopération avec les partenaires

Horaire provisoire: 16 h 30-17 h 00, mercredi 4 juillet 2012

Documentation officielle: Projet de décision concernant la coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.6-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/L.6); Projet de programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/L.1-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/L.1)

54. Les groupes de travail passeront en revue les partenaires potentiels pour la mise en œuvre du futur plan de travail.

55. Les groupes de travail envisageront plus particulièrement la possibilité de renforcer leur coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et étudieront le projet de décision établi par le Bureau sur cette question en vue de sa présentation à la sixième session de la Réunion des Parties.

56. Les groupes de travail se poseront aussi la question de savoir comment renforcer les synergies et la coopération avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement. En particulier, le Président du Bureau informera les groupes de travail des processus, récemment mis en place, de coopération et de coordination avec les représentants des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement et le Comité des politiques de l'environnement.

57. Le secrétariat informera les groupes de travail des contributions de la CEE aux activités d'ONU-Eau, notamment concernant les eaux transfrontières qui constituent un domaine d'activité thématique prioritaire.

17. Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé

Horaire provisoire: 17 h 00-17 h 15, mercredi 4 juillet 2012

58. Les groupes de travail étudieront les possibilités de coopération dans le cadre des activités relevant du Protocole sur l'eau et la santé, notamment dans les domaines suivants: a) adaptation aux changements climatiques; b) fixation des objectifs et dates cibles conformément à l'article 6 du Protocole; et c) examen des progrès réalisés et présentation des rapports conformément à l'article 7 du Protocole.

18. Date et lieu des prochaines réunions du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Horaire provisoire: 17 h 15-17 h 20, mercredi 4 juillet 2012

59. Les groupes de travail détermineront à titre provisoire la date et le lieu de leurs prochaines réunions.

19. Questions diverses

Horaire provisoire: 17 h 20-17 h 30, mercredi 4 juillet 2012

60. Les participants qui souhaiteraient proposer des questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat le plus rapidement possible.

20. Clôture de la réunion

61. Les Présidents prononceront la clôture de la réunion le mercredi 4 juillet 2012 à 17 h 30.
